

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le lundi 7^e jour de novembre deux mille onze, à 19 h, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre Beaulieu, maire

Madame Lise Desrosiers, conseillère.

Monsieur Jean-Guy Cadieux,
Monsieur Pierre La Salle,
Monsieur François Leblanc,
Monsieur Jean-Luc Leblanc,
Monsieur Claude Mercier, conseillers

Formant quorum sous la présidence du maire.

Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Moment de réflexion.

Divulgence des intérêts pécuniaires

des membres du conseil

*Article 358 de la Loi sur les élections et
référendums dans les Municipalités*

La directrice générale informe le conseil qu'elle a reçu la divulgation des intérêts pécuniaires de :

Mme Lise Desrosiers, M. Jean-Guy Cadieux, M. François Leblanc et M. Jean-Luc Leblanc.

Résolution n° 383-2011

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant au point Varia les items suivants :

- Demande de partenariat camp de jour 2012;
- Lampadaire (plainte).

Résolution n° 384-2011

Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les procès-verbaux du 3, 12 et 25 octobre 2011 soient adoptés tels que rédigés.

Résolution n° 385-2011

Approbaton des comptes

Comptes payés

Ministre du revenu du Québec, remises prov. septembre 2011.	12 860,79 \$	4
Receveur général du Canada, remises féd. septembre 2011.	826,90	5
Receveur général du Canada, remises féd. septembre 2011.	3 706,15	6
Réseau biblio CQLM, insc. Lisette rencontre d'automne réseau biblio.	25,00	10894
C.C.U. du 27 septembre 2011.	40,00	10895
Deschênes Annie, CCU du 27 septembre 2011.	40,00	10896
Gaudet Bruno, CCU du 27 septembre 2011.	40,00	10897
Hydro Québec.	15 747,21	10898
Le Réseau Mobilité Plus,	226,43	10899
Ministre des Finances du Québec, permis de réunion Halloween.	80,00	10900

Les Petits Pas jacadiens, subvention.	3 640,65	10901
La société en commandite Gaz Métro, gaz naturel centre adm. caserne.	29,98	10902
École tennis avantage.	283,50	10903
L'industrielle Alliance, ass. collective oct. 2011.	4 479,66	10904
Ministère des finances du Québec, police S.Q. 2 ^e vers. 2011.	204 280,00	10905
Michelle Landry, cours d'anglais (70 %).	840,00	10906
M.R.C. de Montcalm, Quote-part 2011, 3 ^e vers.	68 867,67	10907
Petite Caisse, lait liqueurs pompier, enveloppes, etc.	136,84	10908
Municipalité de Crabtree, remb. patin artistique et hockey mineur.	11 052,66	10909
Fonds d'information sur le territoire, mutations septembre 2011.	42,00	10910
EBI Environnement inc., contrat ordures.	33 746,29	10911
Telus, tél. cell. Josée, Geneviève, Benoît, Christian.	316,10	10912
Beaulieu Pierre, remb. congrès 2011.	1 169,82	10913
Bell Canada, Téléphones bureau, centre adm., usine, caserne, garage.	1 207,27	10914
Commission administrative Des., Fonds de pension conseil sept. 2011.	760,11	10915
Carrosserie G. Guilbault, rép. camion Ranger, suite à l'accident.	7 213,18	10916
Fiducie Desjardins inc., fonds de pension conseil sept. 2011.	2 876,34	10917
Hydro Québec.	1 984,25	10918
Société canadienne des postes, avis, aqueduc et cours de tennis.	1 507,36	10919
Mireault Fernand, Mireault Gilbert, remb. taxes payées en trop.	450,75	10930
Mireault Fernand, Mireault Gilbert, temb. taxes payées en trop.	483,88	10931
Association des directeurs, insc. Josée sélection des fournisseurs.	79,75	10932
Leroux, Beaudoin, Hurens et ass., surv. trav. terrain de soccer.	979,761	10933
EBI Environnement inc., loc. conteneurs, garage, usine, ccvc et cont. ord.	15 403,99	10934
Sintra inc., décompte no 1, révisé, rues Laurin, Gaudet, Goulet et Cont.	54 556,34	10936
Auberge La chouette, réserv. 28 sept. Colloque Odile.	99,74	10937
Pépinière Montcalm, contribution, fête des bénévoles.	250,00	10938
Financière Banque nationale inc., intérêts règl. 116-2004.	6 970,00	10939

Total :

457 300,371 \$

Dépenses approuvées à la réunion du 3 octobre 2011

Chevaliers de Colomb conseil, aide financ. Halloween.	420,00 \$	10920
Centre d'hébergement St-Jacques, contrib. financière dépouil. arbre Noël.	100,00	10921
Donat Bilodeau, Hon. prof. implantation du puits #5.	16 685,46	10922
La Fabrique de la Paroisse de Saint-Jacques, contribution loc. chapiteau.	461,40	10923
Moisson Lanaudière, aide financière 2011.	100,00	10924
Office municipal d'habitation, contribution 2011.	3 108,00	10925
Sintra inc., décompte progressif #3.	549 820,86	10926
Serge Landry Électrique inc., Entrée élect. garage.	6 729,10	10927
Suspension Mireault et fils, tables, bancs, supports à vélo et poubelle, parc.	9 512,74	10928
Solmatec inc., hon. prof. étude géo. complémentaire, rue St-Jacques.	4 129,78	10929

Total :

591 067,34 \$

Dépenses approuvées à la réunion du 12 octobre 2011

Bruneau électrique inc., cert. de paiement #4, provisoire, terrain soccer.	65 033,55	10935
--	------------------	-------

Total :

65 033,55

Comptes à payer

Marsolais Patrice,	Remboursement de taxes.	488,35	10943
Bureau en gros,	Fournitures de bureau, cartouche.	684,37	10944
Construction Bruno Gaudet,	Travaux CCVC, 66 rue Ste-Anne.	13 699,48	10945
Imprimerie Fortier enr.,	Enveloppes pour chèques, Jacobin oct.	2 520,02	10946
Librairie L'Odysée Express,	Achat de livres.	459,01	10947
Martech inc.,	Ext. poteaux, balises, cônes, etc.	1 278,82	10948
Néopost,	Changement tarif postal.	199,37	10949
Serrurier MRC Montcalm,	Rempl. serrures, service serrurier.	509,19	10950
Location d'outils Simplex,	Loc. déchiqueteuse de branches.	645,36	10951
Activac,	Sortie camp de jour, aventure pirate.	785,00	10952
Alain M. Bergeron,	Animation biblio.	284,81	10953
Alimentation Stéphane Frappier,	Biscuits, café, liqueurs, savon.	98,42	10954
Apsam,	Formation Benoît, Marc, eau potable.	331,41	10955
Aquatech,	Travaux divers, garde, eau potable.	1 855,18	10956
Atera Enviro,	Produits pour test de chlore.	88,86	10957

Automation R.L. inc.,	Transmetteur de pression, conduite.	3 113,58	10958
Bruneau électrique inc.,	Ent. génératrice centrale eau potable.	124,75	10959
Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.,	Dossier, rang du Cordon.	540,55	10960
BFI-Usine de triage Lachenaie,	Cueillette des boues.	3 193,42	10961
Biolab division Joliette,	Analyses eau potable, usées.	608,36	10962
Boyaux Plus Lanaudière,	Grillage boyau pompage.	93,04	10963
La Coop Profid'Or,	Peinture, art. quincaillerie, ripe.	808,73	10964
Centre d'amusement l'Astuce,	Sortie camp de jour, journée aventure.	859,00	10965
Centre de pompe Villemaire,	Pompe, chlore, centrale.	1 623,86	10966
Centre du pneu St-Jacques,	Essence véhicule incendie, voirie.	873,06	10967
Centre de location Dupuis,	Ent. tondeuse, loc. équipements.	107,09	10968
Créations Style Plus inc.,	Polos, Fête des bénévoles.	672,16	10969
Cummins est du Canada sec,	Batterie et chargeur, inspection.	1 776,18	10970
DCA Comptable agréé inc.,	Rapport coût net collective, sélective.	1 594,95	10971
Desmarais Électronique,	Rempl. détect. de fumée, ent. alarme.	268,30	10972
Équipement Bureau Joliette,	Contrat loc. photocopieur biblio.	145,82	10973
Excavation Thériault,	Nett. fossé, travaux divers.	1 965,21	10974
Fleuriste St-Jacques,	Plantes pour fête des bénévoles.	136,71	10975
Fondation Rues principales,	Honoraires, sept. 2011.	1 864,23	10976
Gazon Beauséjour,	Travaux, terrassement rues Gaudet.	81,34	10977
Gagnon, Cantin, Lachapelle,	Acte de vente, frais d'inscription.	1 406,43	10978
Garage Jacques Venne,	Réparation F-350 voirie.	783,99	10979
Groupe Sports-Inter Plus,	Filets badminton, gymnase, rouleau ten.	325,49	10980
Hetek Solutions inc.,	Ent. & rép. et calibration, détecteur gaz.	341,78	10981
Installation Lafontaine,	Réparation porte caserne.	1 378,50	10982
Joliette Dodge Chrysler,	Entretien Ford incendie, chevrolet.	478,65	10983
J.P. Racette inc.,	Batteries, serv. incendie.	31,71	10984
Serv. équip. sécurité,	Air respirable, serv. tech. incendie.	350,15	10985
Latendresse Asphalte,	Asphalte diverses rues.	42 096,48	10986
Les Produits de béton,	Anneaux de béton.	177,47	10987
Leroux, Beaudoin, Hurens,	Hon. prof. construction nouveau puits.	1 794,32	10988
L'inspecteur canin inc.,	Constats, licences et contrôle canin.	7 492,04	10989
Marquage et traçage,	Lignage de rues, rg des Continuations.	616,68	10990
Librairie René Martin,	Achat de livres, crédit.	1 666,82	10991
Les Services Exp. inc.,	Hon. prof. trav. asphaltage.	4 697,18	10992
Machineries Forest inc.,	Lumière d'urgence Massey, Furguson.	39,88	10993
Mélodie des fleurs,	Plantes, fête des bénévoles.	148,10	10994
Morin Électronique enr.,	Radios portatives, serv. incendie.	1 828,50	10995
Municipalité de Saint-Charles B.,	Formation Christian M. et Daniel Bell.	1 200,00	10996
Marcel Venne inc.,	Supresseur temp., boîtier, contacteur.	1 641,10	10997
Cabane à sucre Lafortune,	Brunch fête bénévoles, rencontres empl.	2 912,81	10998
Centre de rénovation Coderre,	Articles quincaillerie.	3 026,10	10999
PCO Services Corporations,	Contrat, contrôle rongeurs.	773,33	11000
Produits chimiques Sany,	Rép. balayeuse, cent. adm.	505,56	11001
Pépinière Montcalm,	20 longueurs de 20 pieds, pouces, bord.	614,98	11002
PG Solutions,	Crédit sur facture payée, formation M.C.	221,03	11103
L'Expert Dépanneur,	Essence véh. voirie.	729,91	11104
Reliance Protectron inc.,	Surveillance cent. adm.	329,65	11105
Réal Huot inc.,	1 baril antigel pour borne fontaine.	985,68	11106
Serv. documentaires,	Repêchage de notices.	5,69	11107
Serge Daigle électricien,	Entretien lumières de rues.	531,21	11108
Sintra inc.,	Pierre pour installation, fuite, asphalte.	1 797,20	11109
Supension Mireault,	Entretien convoyeur à déchets.	829,37	11010
Somavrac C.C. inc.,	Épandage de calcium, rue Laurin.	182,28	11011
Trottoir Joliette inc.,	Réparation de trottoirs.	13 178,28	11012
Les Trophées J.L.M. inc.,	Gravure médailles, fête bénévoles.	29,62	11113
Vari-tech,	Contrat entretien syst. centre adm.	1 129,37	11114
Wolseley Canada inc.,	Manchons, kit borne fontaine.	1 738,89	11115
Xérox Canada Ltée,	Copie du 26 juin au 25 sept. 2011	2 302,56	11116
	Total :	144 696,78 \$	

Il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les listes des comptes déposés soient acceptées.

(Crédits budgétaires disponibles en vertu des listes de comptes citées précédemment)

Finances au 31 octobre 2011

Fonds d'administration :

- Au folio 5959 à la Caisse populaire Desjardins
de la Nouvelle Acadie

En placement : 0,00 \$

- Au compte courant : 329 998,49 \$

Résolution n° 386-2011

États comparatifs des revenus et des dépenses

ATTENDU QUE selon l'article 9.2 du règlement #166-2007, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la Municipalité de Saint-Jacques :

La directrice générale doit au cours de chaque semestre préparer et déposer, lors d'une séance du conseil, deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la municipalité;

ATTENDU QUE deux (2) états comparatifs des revenus et des dépenses sont déposés au conseil municipal, soit un rapport comparatif entre les dépenses de l'année 2010 et 2011 et l'autre démontrant le cumulatif des dépenses 2011 en lien avec le budget de l'année courante, le tout au 31 octobre 2011.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les deux (2) états comparatifs déposés au 31 octobre 2011, soient acceptés, le tout conformément au règlement #166-2007.

Résolution n° 387-2011

Dépôt de la situation financière, année 2011

Article 955 du code municipal

Municipalité de Saint-Jacques

Monsieur le Maire dépose le rapport sur la situation financière de la Municipalité, pour l'année 2011, selon l'article 955 du code municipal, ainsi que la liste de tous les fournisseurs comportant une dépense de plus de 25 000 \$.

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents :

QUE le rapport de monsieur le Maire soit accepté;

QUE la date pour l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2012, de la Municipalité de Saint-Jacques, soit fixée **au mercredi 14 décembre 2011, à 19 h;**

QUE le rapport soit publié à l'intérieur du bulletin « Le Jacobin », édition de décembre 2011.

Rapport des comités ad hoc

Un compte rendu des rencontres du comité des ressources humaines, tenues les 23 septembre et 14 octobre 2011, sont remis à chacun des membres du conseil.

ADMINISTRATION

CORRESPONDANCE

Finances Québec

État de dépôt reçu de Finances Québec, en date du 5 octobre 2011.

Line Richer Communications

Offre de services reçue pour des services dans le domaine des communications.

Climat Municipalité

Lettre reçue de EncBec, concernant la mise sur pied d'un programme appelé Climat municipalités.

Hydro Québec

Lettre reçue d'Hydro Québec concernant le profil régional des activités d'Hydro-Québec.

Affichez votre coeur

Campagne de financement pour la Fondation des maladies du cœur.

Libre à chacun.

MAMROT

Copie de l'avis gouvernemental transmis le 19 septembre, par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

La rescousse Montcalm

Invitation pour un souper dansant de l'organisme La rescousse Montcalm, un groupe d'entraide en santé mentale.

Libre à chacun.

Rue Lemarbre

Lettre reçue de M. Jean-Luc Lemarbre à l'effet qu'une rue de Saint-Jacques porte le nom de «rue Lemarbre».

Que la demande soit transférée au comité de toponymie afin de prévoir une rencontre.

CRÉ LANAUDIÈRE

Un rapport d'activités est reçu de Conférence régionale des élus (es) Lanaudière (CRÉ).

Semaine québécoise des rencontres interculturelles

Lettre reçue du ministre de l'immigration et des Communautés culturelles annonçant la tenue de l'édition 2011 de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles, qui aura lieu du 2 au 8 octobre, sur le thème «La culture au cœur de nos échanges».

SARP

Offre de service reçue du Service d'aide-Conseil en rénovation patrimoniale, pour la mise en valeur de la Municipalité.

AirMédic

Demande de sollicitation de don corporatif municipal.

Résolution n° 388-2011

Groupe Entraide & Amitié

Demande financière

ATTENDU QUE Madame Fleur-Ange Perreault responsable du Groupe Entraide & Amitié de Saint-Jacques s'adresse au conseil afin d'obtenir une contribution financière pour l'année 2012;

ATTENDU QUE le comité transmet à la municipalité la liste des activités tenues durant l'année 2011-2012 ainsi que les prévisions budgétaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le conseil municipal accepte de verser au comité une somme de 250,00 \$ à titre de contribution 2012.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 389-2011

Demande d'appui, projets

Parc des Cultures et monument commémoratif acadien

ATTENDU QUE M. Réjean Parent, responsable du comité du Parc des Cultures et du comité du monument commémoratif dépose une demande d'appui au conseil municipal afin de faciliter ses démarches auprès d'organismes subventionnaires;

ATTENDU QUE la demande est pour voir à la réalisation d'un parc et d'un monument commémorant la déportation des Acadiens en la municipalité de Saint-Jacques.

ATTENDU QUE la Municipalité est d'accord avec la démarche du Comité du Parc des Cultures et du comité du monument commémoratif dans la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la présente résolution d'appui soit transmise au responsable du projet.

PME Inter notaires

Offre de service de chèque GCL «privilège».

Direction des infrastructures stratégiques

Ministre des Affaires Municipales

Des Régions et de l'Occupation du territoire

Réception d'une correspondance nous informant du cinquième versement de l'aide financière d'un montant de 28 942 \$, relativement au projet de réfection d'une partie de la conduite d'aqueduc sous le chemin du Bas-de-l'Église Sud.

Ordre national du Québec

Réception de la brochure officielle des nominations à l'Ordre national du Québec.

Gauthier Montpetit

Offre de services professionnels d'une firme de huissiers de justice.

Ministère de la Famille et des Aînés

Réception d'une correspondance du ministère de la Famille et des Aînés nous informant du prolongement du Programme infrastructure Québec-Municipalités.

Hugo B.-Coderre

Correspondance projet d'agrandissement

Suite à une rencontre entre messieurs Hugo B. Coderre, André Coderre, Pierre Beaulieu et Mme Josée Favreau, dans laquelle les gens ont présenté verbalement une volonté pour un projet d'agrandissement, un bilan sommaire a été déposé au conseil afin de connaître la possibilité de réalisation.

QUE ce dossier soit transféré au CCU pour étude.

Jeux du 3e Âge

MRC Montcalm

Remerciements

Réception d'une correspondance pour le soutien qui a été donné au jeu du 3^e Âge qui s'est déroulé les 10 et 11 août dernier à Sainte-Marie-Salomé.

Offre de service

Correspondance

Réception d'une offre de service pour la confection d'enseignes.

Service de reconnaissance des acquis

Correspondance

Réception d'une correspondance nous informant sur la possibilité de la reconnaissance des acquis et des compétences.

Bell

Réception d'une correspondance nous demandant notre planification des travaux pour la prochaine année afin de combiner les travaux planifier.

Crevale

Réception d'une correspondance concernant l'appui de la municipalité à la persévérance scolaire.

CREL

Invitation à participer au Forum Québécois sur l'énergie les 16, 17 et 18 novembre prochain.

Fabrique de St-Jacques

Demande de subvention au parc rural

Réception d'une correspondance de la fabrique dans laquelle elle demande à la municipalité de leur accorder une subvention de 30 000 \$, montant provenant du fonds du parc rural.

**Ministère des Affaires municipales
Des Régions et de l'Occupation du territoire**

Réception d'une correspondance nous informant du dépôt d'une somme de 30 813 \$, concernant une aide financière payable sur 10 ans.

Cette somme est versée en référence aux règlements nos.103-2003 et 105-2004.

**Ministère des Affaires municipales
Des Régions et de l'Occupation du territoire**

Réception d'une correspondance nous informant qu'un montant de 92 857 \$ pour le volet de la compensation tenant lieu de taxes a été déposé le 28 octobre dernier, en référence à l'année 2011.

Ministère des Transports

Réception d'une correspondance concernant la demande de reprise en charge de la route 346.

Les Petits Pas Jacadiens

Réception d'une correspondance concernant l'entente de location de La Maison du Folklore.

René Gaudet et fils Inc.

Réception d'une correspondance afin de procéder à une modification de zonage, afin de permettre les immeubles de type bifamilial ainsi que les duplex.

QUE ce dossier soit transféré au CCU pour étude.

Musée D'Art de Joliette

Réception d'une correspondance dans laquelle la municipalité est sollicitée pour acheter 5 abonnements famille au coût unitaire de 80 \$.

Les membres du conseil présents déclarent avoir pris connaissance du règlement #227-2011 et renoncent à sa lecture.

Résolution n° 390-2011

**Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
Adoption du règlement #227-2011**

**RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JACQUES.**

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2011;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Pierre La Salle lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement portant le numéro 227-2011, dont le code d'éthique et de déontologie est joint à l'annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.

QU'il soit statué et ordonné ce qui suit par règlement du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques :

ARTICLE 1 – *PRÉAMBULE*

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – *APPLICATION DU CODE*

Le présent code s'applique à tout membre du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Jacques.

ARTICLE 3 – *BUTS DU CODE*

Le présent code poursuit les buts suivants :

1. Accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité;
2. Instaurer les normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre;
3. Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
4. Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

ARTICLE 4 – *VALEURS DE LA MUNICIPALITÉ*

Les valeurs suivantes servent de guide pour la prise de décision et, de façon générale, la conduite des membres du conseil de la municipalité en leur qualité d'élus, particulièrement lorsque les situations rencontrées ne sont pas explicitement prévues dans le présent code par les différentes politiques de la municipalité.

- 1) **L'intégrité**
Tout membre valorise l'honnêteté, la rigueur et la justice.
- 2) **La prudence dans la poursuite de l'intérêt public**
Tout membre assume ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui lui incombe. Dans l'accomplissement de cette mission, il agit avec professionnalisme, ainsi qu'avec vigilance et discernement.

- 3) **Le respect envers les autres membres, les employés de la municipalité et les citoyens**
Tout membre favorise le respect dans les relations humaines. Il a droit à celui-ci et agit avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions.
- 4) **La loyauté envers la municipalité**
Tout membre recherche l'intérêt de la municipalité.
- 5) **La recherche de l'équité**
Tout membre traite chaque personne avec justice et, dans la mesure du possible, en interprétant les lois et règlements en accord avec leur esprit.
- 6) **L'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil**
Tout membre sauvegarde l'honneur rattaché à sa fonction, ce qui présuppose la pratique constante des cinq valeurs précédentes : l'intégrité, la prudence, le respect, la loyauté et l'équité.

ARTICLE 5 – **RÈGLES DE CONDUITE**

5.1 **Application**

Les règles énoncées au présent article doivent guider la conduite d'un élu à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission :

- a) De la municipalité ou,
- b) D'un autre organisme lorsqu'il y siège en sa qualité de membre du conseil de la municipalité.

5.2 **Objectifs**

Ces règles ont notamment pour objectifs de prévenir :

1. Toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
2. Toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. chapitre E-2.2);
3. Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

5.3 **Conflits d'intérêts**

5.3.1 Il est interdit à tout membre d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

5.3.2 Il est interdit à tout membre de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Le membre est réputé ne pas contrevenir au présent article lorsqu'il bénéficie des exceptions prévues aux quatrième et cinquième alinéas de l'article 5.3.37

- 5.3.3 Il est interdit à tout membre de solliciter, de susciter, d'accepter ou de recevoir, pour lui-même ou pour une autre personne, quelque avantage que ce soit en échange d'une prise de position sur une question dont un conseil, un comité ou une commission dont il est membre peut être saisi.
- 5.3.4 Il est interdit à tout membre d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.
- 5.3.5 Tout don, toute marque d'hospitalité ou autre avantage reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou visée par l'article 5.3.4 doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet, dans les trente jours de sa réception, d'une déclaration écrite par ce membre auprès du secrétaire-trésorier de la municipalité. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu, et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception. Le secrétaire-trésorier tient un registre public de ces déclarations.
- 5.3.6 Un membre ne doit pas avoir sciemment un intérêt direct ou indirect dans un contrat avec la municipalité ou un organisme visé à l'article 5.1.

Un membre est réputé ne pas avoir un tel intérêt dans les cas suivants :

1. Le membre a acquis son intérêt par succession ou par donation et y a renoncé ou s'en est départi le plus tôt possible;
2. L'intérêt du membre consiste dans la possession d'actions d'une compagnie qu'il ne contrôle pas, dont il n'est ni un administrateur ni un dirigeant et dont il possède moins de 10% des actions émises donnant le droit de vote;
3. L'intérêt du membre consiste dans le fait qu'il est membre, administrateur ou dirigeant d'un autre organisme municipal, d'un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, d'un organisme à but non lucratif ou d'un organisme dont la loi prévoit que cette personne doit être membre, administrateur ou dirigeant en tant que membre du conseil de la municipalité ou de l'organisme municipal;
4. Le contrat a pour objet une rémunération, une allocation, un remboursement de dépenses, un avantage social, un bien ou un service auquel le membre a droit à titre de condition de travail attachée à sa fonction au sein de la municipalité ou de l'organisme municipal;
5. Le contrat a pour objet la nomination du membre à un poste de fonctionnaire ou d'employé dont l'occupation ne rend pas inéligible son titulaire;
6. Le contrat a pour objet la fourniture de services offerts de façon générale par la municipalité ou l'organisme municipal;

7. Le contrat a pour objet la vente ou la location, à des conditions non préférentielles, d'un immeuble;
8. Le contrat consiste dans des obligations billets ou autres titres offerts au public par la municipalité ou l'organisme municipal ou dans l'acquisition de ces obligations, billet ou autres titres à des conditions non préférentielles;
9. Le contrat a pour objet la fourniture de services ou de biens que le membre est obligé de faire en faveur de la municipalité ou de l'organisme municipal en vertu d'une disposition législative ou réglementaire;
10. Le contrat a pour objet la fourniture d'un bien par la municipalité ou l'organisme municipal et a été conclu avant que le membre n'occupe son poste au sein de la municipalité ou de l'organisme et avant qu'il ne pose sa candidature à ce poste lors de l'élection où il a été élu;
11. Dans un cas de force majeure, l'intérêt général de la municipalité ou de l'organisme municipal exige que le contrat soit conclu de préférence à tout autre.

5.3.7 Le membre qui est présent à une séance au moment où doit être prise en considération une question dans laquelle il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier doit divulguer la nature générale de cet intérêt, avant le début des délibérations sur cette question. Il doit aussi s'abstenir de participer à ces délibérations, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cette question.

Lorsque la séance n'est pas publique, le membre doit, en plus de ce qui précède, divulguer la nature générale de son intérêt, puis quitter la séance, pour le temps que dureront les délibérations et le vote sur cette question.

Lorsque la question à propos de laquelle un membre a un intérêt pécuniaire est prise en considération lors d'une séance à laquelle il est absent, il doit, après avoir pris connaissance de ces délibérations, divulguer la nature générale de son intérêt, dès la première séance à laquelle il est présent après avoir pris connaissance de ce fait.

Le présent article ne s'applique pas dans le cas où l'intérêt du membre consiste dans des rémunérations, des allocations, des remboursements de dépenses, des avantages sociaux ou d'autres conditions de travail attachés à ses fonctions au sein de la municipalité ou de l'organisme municipal.

Il ne s'applique pas non plus dans le cas où l'intérêt est tellement minime que le membre ne peut raisonnablement pas être influencé par lui.

5.4 Utilisation des ressources de la municipalité :

Il est interdit à tout membre d'utiliser les ressources de la municipalité ou de tout autre organisme visé à l'article 5.1, à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions.

La présente interdiction ne s'applique pas lorsqu'un membre utilise, à des conditions non préférentielles, une ressource mise à la disposition des citoyens.

5.5 **Utilisation ou communication de renseignements confidentiels :**

Il est interdit à tout membre d'utiliser, de communiquer, ou de tenter d'utiliser ou de communiquer, tant pendant son mandat qu'après celui-ci, des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui ne sont pas généralement à la disposition du public, pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

5.6 **Après-mandat**

Dans les douze mois qui suivent la fin de son mandat, il est interdit à un membre d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction, de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre du conseil de la municipalité.

5.7 **Abus de confiance et malversation**

Il est interdit à un membre de détourner à son propre usage ou à l'usage d'un tiers un bien appartenant à la municipalité.

ARTICLE 6 – *MÉCANISMES DE CONTRÔLE*

6.1 Tout manquement à une règle prévue au présent code par un membre du conseil municipal peut entraîner l'imposition des sanctions suivantes :

- 1) La réprimande;
- 2) La remise à la municipalité, dans les trente jours de la décision de la Commission municipale du Québec :
 - a. Du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci;
 - b. De tout profit retiré en contravention d'une règle du présent code;
- 3) Le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période qu'a duré le manquement à une règle du présent code, en tant que membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou d'un organisme visé à l'article 5.1;
- 4) La suspension du membre du conseil municipal pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours; cette suspension ne peut avoir effet au-delà du jour où prend fin son mandat.

Lorsqu'un membre du conseil municipal est suspendu, il ne peut siéger à aucun conseil, comité ou commission de la municipalité, ou en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme, ni recevoir une rémunération, une allocation, ou toute autre somme de la municipalité ou d'un tel organisme.

ARTICLE 7 – *ENTRÉE EN VIGUEUR*

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Mise à jour du rôle d'évaluation du 3 octobre 2011

Municipalité de Saint-Jacques

MUNICIPALITÉ ST-JACQUES			
RAPPORT DES MISES À JOUR DU RÔLE D'ÉVALUATION			
MISE À JOUR DU 3 OCTOBRE 2011			
VALEUR DU RÔLE À SON DÉPÔT LE : 13 septembre 2011	292 680 500	29 004 000	321 684 500
Valeur du rôle	IMPOSABLE	NON-IMPOSABLE	TOTAL
AVANT MISE À JOUR	292 680 500	29 004 000	321 684 500
AUGMENTATION	965 200	486 200	1 451 400
DIMINUTION	---	(495 400)	---
APRÈS MISE À JOUR	293 645 700	28 994 800	322 640 500

Mise à jour du rôle d'évaluation du 3 octobre 2011

Municipalité de Saint-Jacques

MUNICIPALITÉ ST-JACQUES			
RAPPORT DES MISES À JOUR DU RÔLE D'ÉVALUATION			
MISE À JOUR DU 3 OCTOBRE 2011			
VALEUR DU RÔLE À SON DÉPÔT LE : 10 septembre 2010	289 515 700	28 508 600	318 024 300
Valeur du rôle	IMPOSABLE	NON-IMPOSABLE	TOTAL
AVANT MISE À JOUR	292 680 500	29 004 000	321 684 500
AUGMENTATION	965 200	486 200	1 451 400
DIMINUTION	---	(495 400)	---
APRÈS MISE À JOUR	293 645 700	28 994 800	322 640 500

Résolution n° 391-2011

Calendrier des séances du conseil – 2012

ATTENDU QUE selon l'article 2 du règlement numéro 183-2008, le conseil municipal doit établir, par résolution, le calendrier des séances ordinaires, et ce, avant le début de chaque année civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'établir les dates des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2012 selon le calendrier suivant :

Lundi 9 janvier

Lundi 6 février

Lundi 5 mars

Lundi 2 avril

Lundi 7 mai

Lundi 4 juin

Mardi 3 juillet (1^{er} juillet : fête du Canada)

Lundi 6 août

Mardi 4 septembre (lundi 3 : fête du Travail)

Lundi 1er octobre

Lundi 5 novembre

Lundi 3 décembre

QUE la directrice générale, madame Josée Favreau, soit autorisée à afficher, par avis public, le contenu du calendrier pour l'année 2012.

Envoi des dossiers pour collection
Arrérage de taxes 2009 - 2010 – 2011
Municipalité de Saint-Jacques

Dossier reporté à une séance ultérieure.

Résolution n° 392-2011
Taux d'intérêts, 2012
Arrérages de taxes
Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le taux pour les arrérages de taxes, **soit fixé à 10 %**, pour l'année 2012.

Résolution n° 393-2011
O.M.H. Saint-Jacques
États financiers

ATTENDU QUE l'office municipal d'habitation de Saint-Jacques (O.M.H.) dépose au conseil municipal des documents qui s'expliquent comme suit :

États financiers 2009

La Municipalité doit à l'O.M.H. :
- un montant de **8 521,00 \$** pour le déficit d'exploitation, et
- un montant **953,00 \$** pour le programme de supplément au loyer.

États financiers 2010

L'O.M.H. Saint-Jacques doit à la Municipalité :
- un montant de **13 013,00 \$** pour le déficit d'exploitation.
La Municipalité de Saint-Jacques doit à l'O.M.H. :
- un montant de **814,00 \$** pour le programme de supplément au loyer.

ATTENDU QUE les états financiers ont été traités en même temps pour 2009 et 2010;

ATTENDU QUE le solde total pour le déficit d'exploitation est de **4 492,00 \$** à recevoir de l'O.M.H. (*somme reçue en date du 26 octobre 2011*);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que les documents déposés soient acceptés et que le solde total à payer par la Municipalité de Saint-Jacques pour le programme de supplément au loyer est de **1 767,00 \$**.

Résolution n° 394-2011
Appui aux employés de Postes Canada

ATTENDU QUE Société canadienne des postes envisage la réduction des heures d'ouverture du bureau de poste de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE si le gouvernement réduit les heures d'ouverture du bureau de poste, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte d'appuyer les employés du bureau de Postes Canada de Saint-Jacques et s'objecte à la réduction des heures d'ouverture du service postal.

Contrat de service, système de chauffage et climatisation, Mairie

Item reporté à une séance ultérieure.

Résolution n° 395-2011

Embauche

Madame Julie Forgues

Poste contractuel temporaire en communication

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à l'affichage d'un poste contractuel temporaire en communication par le biais des journaux et sites électroniques;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines a procédé à la sélection des CV reçus et aux processus d'entrevues;

ATTENDU QUE la candidature de madame Julie Forgues est recommandée au conseil municipal et selon les conditions suivantes :

- Taux horaire à l'embauche : 20,00 \$/heure ;
- Taux horaire de 20,50 \$/ heure après période de probation de 3 mois ;
- Début de l'emploi : 17 novembre 2011;
- Statut contractuel temporaire, à raison de 10 h/semaine;
- Jours de maladie au prorata des heures travaillées, ainsi que les congés fériés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à majorité des conseillers et conseillère présents que la candidature de madame Julie Forgues soit retenue et que celle-ci soit embauchée au poste contractuel temporaire en communication de la Municipalité de Saint-Jacques, et ce, selon les conditions mentionnées précédemment et les clauses décrites à l'intérieur de la politique salariale en vigueur et du guide d'emplois de la Municipalité de Saint-Jacques.

(Monsieur Pierre La Salle vote contre).

Résolution n° 396-2011

Procédures pour le prêt de clés

Fournisseurs, organismes ou autres

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire instaurer des procédures et règles pour le prêt de clés aux organismes, aux fournisseurs ou autres;

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Jacques verra à appliquer ces règles par le biais d'un formulaire qui devra être dûment rempli et signé par la personne qui procède à une demande de clé, accompagnée d'un dépôt de 20 \$ exigé pour le prêt d'une clé;

ATTENDU QUE pour les organismes communautaires, une vérification annuelle des clés en circulation sera effectuée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à majorité des conseillers présents que le formulaire soit adopté et joint à la présente résolution en annexe A pour en faire partie intégrante.

Madame Lise Desrosiers vote contre.

PÉRIODE DE QUESTIONS (PREMIÈRE PARTIE).

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution n° 397-2011

Achat d'équipements – Camion incendie

Service des incendies de la Municipalité de Saint-Jacques

Soumissions demandées pour l'achat d'appareils respiratoires :

- | | | |
|--------------------------|------------------------------|--------------------|
| <input type="checkbox"/> | Aréo-feu Ltée | 3 810,00 \$/chacun |
| <input type="checkbox"/> | Protection Incendie CFS ltée | 4 095,00 \$/chacun |

Il est proposé monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter la soumission d'**Aéro-Feu** au montant de 15 240,00 \$ plus taxes soit acceptée à titre de plus bas soumissionnaire et d'autoriser monsieur Christian Marchand, directeur du Service des incendies, de procéder à l'achat de quatre (4) appareils respiratoires, le tout tel que décrit dans la soumission en date du 31 octobre 2011.

(Réf. au règlement #205-2010 – pour pourvoir à l'achat d'un camion autopompe-citerne pour le service des incendies de la Municipalité de Saint-Jacques)

TRANSPORT ROUTIER

Résolution n° 398-2011

Subvention de 11 869 \$

V/Dossier no 00017348-1 – 63013(14) – 2010-06-10-30

«Aide à l'amélioration du réseau routier municipal»

Amélioration de la rue Gaudet

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Gaudet à Saint-Jacques, pour un montant de 11 869 \$, conformément aux normes et exigences du programme d'«*Aide à l'amélioration du réseau routier municipal*» du ministère des Transports (*référence lettre du ministère datée du 23 juin 2011*).

QUE les travaux exécutés, en vertu des présentes dépenses, ne font pas l'objet d'une autre subvention.

QUE demande soit faite au ministère, pour le remboursement de la subvention de 11 869 \$.

QUE madame Josée Favreau, directrice générale, soit autorisée à signer le formulaire de réclamation, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

PROJET RUE SAINT-JACQUES

Résolution n° 399-2011

Décompte progressif #04 (révisé)

Dossier # : 151-P031025-0500

Réfection des infrastructures des rues Saint-Jacques et du Collège

Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la recommandation de Dessau concernant le paiement du décompte progressif #04 (révisé) à être versé à l'entrepreneur Sintra inc., soit acceptée. Montant à verser 642 157,63 \$ (incluant les taxes), et ce, en lien avec les travaux de réfection des infrastructures des rues Saint-Jacques et du Collège,

Saint-Jacques. (*Réf. au règlement #203-2010 – Réfection des infrastructures des rues St-Jacques et du Collège*)

Honoraire professionnel
Frais de surveillance

Item reporté à une séance ultérieure.

Honoraires professionnels
Sol contaminé

Item reporté à une séance ultérieure.

Honoraires professionnels
Circulation temporaire rg des Continuations

Item reporté à une séance ultérieure.

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution n° 400-2011

Résolution d'appui aux exploitations porcines

CONSIDÉRANT la crise du revenu qui affecte les entreprises porcines depuis quelques années, attribuable notamment à la variation du taux de change, la maladie du Circovirus et la hausse du prix des intrants;

CONSIDÉRANT QUE la production porcine représente un apport économique important tant à l'échelle de la municipalité qu'au niveau provincial;

CONSIDÉRANT QUE la crise porcine a déjà entraîné une diminution du nombre d'exploitations porcines et si la situation actuelle perdure, d'autres producteurs de porcs devront délaisser la production;

CONSIDÉRANT QUE derrière les fermetures et difficultés financières des exploitations porcines se cache auprès de ses propriétaires un climat de détresse psychologique qui est des plus préoccupants;

CONSIDÉRANT QUE les autorités gouvernementales se doivent de jouer un rôle majeur pour soutenir les exploitations porcines en difficulté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au gouvernement du Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, les mesures nécessaires pour venir en appui aux exploitations porcines.

Résolution n° 401-2011

Arrêt du fonctionnement du puits #1 – remplacement (#5)

ATTENDU QU'un nouveau puits d'alimentation en eau potable a été construit en remplacement du puits #1;

ATTENDU QUE le puits #1 ne sera plus fonctionnel suite à la mise en fonction du nouveau puits (#5);

ATTENDU QUE le puits sera obturé selon la réglementation en vigueur (*Réf. : article 18 du règlement sur le captage des eaux souterraines, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)*);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents de mettre en fonction le nouveau puits et d'obturer le puits #1 de façon à protéger la qualité des eaux souterraines, et ce, conformément au règlement sur le captage des eaux souterraines du MDDEP (article 18).

Résolution n° 402-2011

Procédures recommandées par le MDDEP

ATTENDU QUE la Municipalité devra installer une affiche indiquant la présence d'une source souterraine;

ATTENDU QU'un suivi mensuel de la piézométrie du puits #5 et du piézomètre #6 sera mis de l'avant;

ATTENDU QU'un suivi sur les débits d'exploitation sera instauré afin de respecter les exigences du MDDEP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques s'assure que les puits soient aménagés conformément à la réglementation en vigueur, et que les exigences du MDDEP soient respectées.

URBANISME

Rapport des permis et certificats

Dépôt du rapport, préparé par Benoît Pelletier, *inspecteur municipal et directeur des travaux publics*, des permis et certificats émis au cours du mois d'octobre 2011.

LOISIRS ET CULTURE

Résolution n° 403-2011

Fêtes pour les employés

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents qu'un repas de Noël soit tenu et organisé comme par les années passées, pour tous les employés municipaux, le vendredi 16 décembre 2011, à la Salle des Petits pas jacadiens.

Dépôt du bilan de la fête des bénévoles du 2 octobre 2011

Dépôt d'un rapport préparé par Mme Geneviève Babin.

CAMP DE JOUR 2011

Camp de jour 2011

Rapport final - Bilan financier - Municipalité de Saint-Jacques

Dépôt du rapport final du camp de jour pour l'été 2011 ainsi que le bilan des coûts (revenus et dépenses) de l'activité du camp de jour du parc Aimé-Piette de Saint-Jacques, le tout tel que préparé par Geneviève Babin, technicienne en loisirs.

Résolution n° 404-2011

Camp de jour

Facturation 2011

Municipalité de Saint-Alexis (Village et Paroisse)

ATTENDU QU'un bilan des coûts détaillant la liste des dépenses en salaires et achats de matériels est déposé aux membres du conseil municipal;

ATTENDU QU'il était convenu, avec les partenaires des municipalités de Saint-Alexis (Village), Saint-Alexis (Paroisse) et de Sainte-Marie-Salomé, que ces dépenses étaient partagées entre les quatre (4) municipalités;

ATTENDU QUE le bilan est joint à la présente à titre d'annexe. A;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que cette résolution accompagnée du bilan soient transmis aux municipalités participantes et que la somme de 2 991,15 \$ soit réclamée à la Municipalité de Saint-Alexis (Village), et que la somme de 2 991,15 \$ soit réclamée à la Municipalité de Saint-Alexis (Paroisse), et ce, afin de combler les dépenses d'opération du camp de jour 2011.

(Total pour les Municipalités de Saint-Alexis : 5 982,30 \$)

Résolution n° 405-2011

Camp de jour

Facturation 2011

Municipalité de Sainte-Marie-Salomé

ATTENDU QU'un bilan des coûts détaillant la liste des dépenses en salaires et achats de matériels est déposé aux membres du conseil municipal;

ATTENDU QU'il était convenu, avec les partenaires des municipalités de Saint-Alexis (Village), Saint-Alexis (Paroisse) et de Sainte-Marie-Salomé que ces dépenses étaient partagées entre les quatre (4) municipalités;

ATTENDU QUE le bilan est joint à la présente à titre d'annexe. A;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que cette résolution accompagnée du bilan soient transmis aux municipalités participantes et que la somme de 5 982,30 \$ soit réclamée à la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé, et ce, afin de combler les dépenses d'opération du camp de jour 2011.

Résolution n° 406-2011

Carnaval de St-Jacques

Carnaval

Les 26, 27, 28 et 29 janvier 2012

Demande de soutien financier et programmation 2012

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE les membres du comité du Carnaval de Saint-Jacques transmettent aux membres du conseil municipal une demande d'aide financière et une demande de participation en service pour la tenue du Carnaval en 2012;

ATTENDU QUE le comité aimerait obtenir une aide financière de 2 300 \$, incluant la demande d'aide pour les services suivants :

- Le prêt du CCVC du 26 et 29 janvier;
- La réservation du gymnase du 27 et 28 janvier ;
- Le camion de la municipalité avec les services d'un employé municipal lors de la parade;

- Les services de pompiers pour ouvrir et fermer la parade;
- Poubelles, chevalet, marche et clôture de baseball;
- Escaliers pour la scène;
- Reproduction du programme de l'évènement (format 8.5 X 14) et envoi postal (montant inclus dans la subvention);

ATTENDU QUE les membres du comité déposent leurs prévisions budgétaires ainsi que la programmation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la demande du comité organisateur du Carnaval, édition 2012, soit acceptée et qu'une somme de 2 300 \$ soit versée à titre d'aide financière incluant la demande d'aide en services.

(Crédits budgétaires disponibles à cet effet)

Résolution n° 407-2011

Offre de service

Projet jeu d'eau parc Aimé-Piette

ATTENDU QU'un projet est déposé au conseil municipal pour l'achat de jeux d'eau au parc Aimé-Piette;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire offrir ce nouvel équipement à la population ainsi qu'aux jeunes qui s'inscrivent au terrain de jeux (camp de jour);

ATTENDU QU'une offre de service a été reçue de Girard-Hébert ingénierie aquatique qui présente un plan du parc ainsi que l'endroit pour l'aménagement du futur jeu d'eau et qui proposent deux volets dont le détail et les coûts se décrivent tels que suit :

VOLET 1 (NOVEMBRE-DÉCEMBRE)

Plans et devis

1. Relevé topographique et plan clé du site.
2. Support technique et de conception pour le choix des jeux avec le personnel de la Municipalité.
3. Plan des jeux et de leur raccord au système de distribution.
4. Plans complets des drains, conduits, réservoir et des systèmes mécaniques de filtration, désinfection et recirculation de l'eau.
5. Plans électriques complets montrant la mise à la terre des jeux, l'alimentation et la distribution électrique nécessaire au fonctionnement des systèmes mécaniques.
6. Devis de construction.
7. Plan de détail des fondations des jeux.
8. Plan de détail de la dalle de béton, de l'armature et de la mise en place des ouvrages de béton.

**Pour un montant de 11 200 \$
(Plus taxes applicables)**

VOLET 2 (PRINTEMPS 2012)

Suivi de projet

9. Participation à 6 réunions hebdomadaires, jusqu'au démarrage des jeux. Préparation des agendas et des minutes de réunion. Approbation des déboursés progressifs.
10. Assistance dans le choix des soumissionnaires.
11. Surveillance de chantier (allocation de ±60 heures)
12. Assistance au démarrage et formation du personnel (allocation de ±8 heures).
13. Préparation des directives de changement.

14. Supervision des tests de béton et des tests hydrostatistiques.
15. Formation du personnel pour l'opération, l'hivernisation et le démarrage des équipements.

**Pour un montant de 8 800 \$
(Plus taxes applicables)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que le conseil municipal de Saint-Jacques accepte la proposition datée du 25 octobre 2011 de «Girard-Hébert ingénierie aquatique» dans un premier volet soit la confection des plans et devis, pour un montant de 11 200,00 \$ plus taxes, et dans un deuxième volet pour le suivi du projet et la surveillance, d'un montant de 8 800 \$, plus taxes;

QUE la directrice générale, madame Josée Favreau, soit autorisée à effectuer cette dépense qui sera imputée au fonds général de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 408-2011

**Dépôt du rapport d'utilisation
Subvention terrain de soccer**

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une aide financière pour la réfection du terrain de soccer au parc Aimé-Piette;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales demande à la municipalité de rédiger un rapport afin de recevoir le versement de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Luc Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents d'accepter le rapport préparé par madame Josée Favreau, directrice générale.

Résolution n° 409-2011

**Bouteille-O-Thons annuel
Les Pionniers 12^e Poste Paul Masse de Saint-Jacques**

ATTENDU QUE les Pionniers du 12^e Poste Paul Masse de Saint-Jacques, informent le conseil municipal, dans leur lettre datée du 13 octobre dernier, des bouteille-O-Thons annuels à venir pour l'année 2012;

ATTENDU QUE demande est faite pour obtenir l'autorisation d'utiliser les véhicules de la Municipalité de Saint-Jacques pour effectuer la collecte de bouteilles;

ATTENDU QUE les collectes auront lieu les 14 et 15 janvier et d'autres collectes fin mars et début avril (dates à déterminer) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé madame Lise Desrosiers et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Jacques accepte la demande des Pionniers, soit de prêter les deux (2) camions (*en laissant les noms et coordonnées des chauffeurs advenant une urgence*) et publiera à l'intérieur du bulletin « *Le Jacobin* » les dates de collectes.

VARIA

Résolution n° 410-2011

Demande de partenariat

Saint-Alexis (Paroisse et Village)

Camp de jour 2012 - Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QU'il y a lieu de demander aux Municipalités de Saint-Alexis (Paroisse et Village) si elles acceptent d'organiser, en partenariat avec la Municipalité de Saint-Jacques, le camp de jour pour l'été 2012 au Centre culturel du Vieux-Collège;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal sont d'accord avec le budget provisoire du camp de jour 2012, et ce, aux conditions établies, à savoir :

QUE 25 % des dépenses reliées aux salaires/avantages marginaux du personnel embauché, les dépenses courantes d'achats de matériels, les frais d'entretien ainsi que les frais de gestion soient assumés par chacune des Municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte de tenir le camp de jour de la Municipalité de Saint-Jacques au Centre culturel du Vieux-Collège, et ce, en collaboration avec les Municipalités de Saint-Alexis (Paroisse et Village);

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités concernées.

QU'une copie du budget provisoire 2012 du camp de jour soit transmise ultérieurement.

Résolution n° 411-2011

Demande de partenariat

Municipalité de Sainte-Marie-Salomé

Camp de jour 2012 - Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QU'il y a lieu de demander à la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé si elle accepte d'organiser, en partenariat avec la Municipalité de Saint Jacques, le camp de jour pour l'été 2012 au Centre culturel du Vieux-Collège;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal sont d'accord avec le budget provisoire du camp de jour 2012, et ce, aux conditions établies, à savoir :

QUE 25 % des dépenses reliées aux salaires/avantages marginaux du personnel embauché, les dépenses courantes d'achats de matériels, les frais d'entretien ainsi que les frais de gestion soient assumés par chacune des Municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Cadieux et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte de tenir le camp de jour de la Municipalité de Saint-Jacques au Centre culturel du Vieux-Collège, et ce, en collaboration avec la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité concernée.

QU'une copie du budget provisoire 2012 du camp de jour soit transmise ultérieurement.

Lampadaire rue Dupuis

Une plainte est reçue d'une citoyenne à l'effet qu'un lampadaire situé sur la rue Dupuis ne fonctionne pas et il est précisé que cette lumière avait fait l'objet de plaintes ultérieurement.

PÉRIODE DE QUESTIONS (DEUXIÈME PARTIE)

Résolution n° 412-2011

Ajournement au 22 novembre 2011

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la présente séance soit ajournée au mardi 22 novembre 2011, à 19 h.

Résolution n° 413-2011

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Pierre La Salle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillère présents que la présente séance soit levée à 21 h 15.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Pierre Beaulieu
Maire